les conditions dans lesquelles, le sucre pourra être utilisé au droit réduit de 20 francs pour le sucrage des vendanges.

Après des observations présentées par MM. des Rotours, Ansart, Legrand, Trystram, Giard et Georges Brame, le ministre a déclaré qu'il soumettrait aux chefs des services compétents l'étude de ces importantes questions et les mémoires des intéressés.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Avis consulaire. — Voici un extrait d'un rapport du consul de Belgique à Madrid que nous croyons de nature à intéresser nos industriels :

Extrait d'un rapport du consul de Belgique à Madrid. — A Madrid, les parquets des habitations sont généralement construits en carreaux de marbre ou de terre cuite; il en résulte que partout ces parquets sont recouverts de tapis pendant la plus grande partie de l'année, et remplacés par des nattes de pailles tressées, durant les mois de juillet, août et septembre.

Cette simple indication suffit pour donner une idée de l'importance de la consommation des tapis de pieds. Cet article est le plus demandé. Ce qui le prouve, c'est ce fait particulier et peut-être unique de la vente de ces tapis, qui s'effectue à partir du mois d'octobre dans plus de 60 boutiques ; dès le mois de juin, ces boutiques se transforment en débits d'orgeat et de boissons rafraîchissantes, pour reprendre l'hiver suivant leur commerce. Il va sans dire qu'à part ces marchands « de saison », il existe des magasins vendant des tapis d'une façon permanente.

Toutes les espèces de tapis sont en usage, depuis les nattes en sparterie jusqu'aux tissus les plus fins suivant le luxe et la fortune des consommateurs. Laissant de côté les nattes en sparterie, qui sont de production et de fabrication indigènes, de même que les tissus de prix, qui sont plutôt du domaine de l'ameublement de luxe, je m'occuperai principalement des espèces les plus en usage et rentrant le mieux dans le cadre de nos industries.

Parmi ces espèces, on distingue d'abord les tapis en tresses de fils végétaux ; ces tapis sont confectionnés en Espagne, mais nos usines de Hamme, Tamise et autres pourraient parfaitement fournir les matières premières, c'est-à-dire les tresses grossièrement filées ; je sais, d'ailleurs, que depuis peu de temps, cet article est introduit par quelques-unes de nos fabricants. Ces tapis sont les plus ordinaires après ceux en sparterie.

La qualité suivante est représentée par le même genre de tissu, mais plus finement travaillé ; il est connu sous le nom de « abaca », chanvre de Manille, et provient des fabriques anglaises.

Viennent ensuite les tissus croisés ou mélangés de laine, coton, fibres végétales de couleurs et dessins variés. ces tapis portent le nom de « Bruselas estampadas », Bruxelles imprimés; c'est l'imitation des vrais tapis « Bruselas de lana », Bruxelles en laine, ce qui démontre que les premiers spécimens employés provenaient de Belgique. Les Bruselas en laine ont beaucoup d'analogie avec nos tapis de Tournai, surtout les veloutés.

Aujourd'hui, le seul fournisseur est l'Angleterre; ce sont les fabriques de Belfast qui alimentent tous les approvisionnements. Les prix varient suivant la composition du tissu. Nos producteurs pourront se rendre compte des diverses qualités, la collection du Musée renfermant un bon choix des dessins et natures de tissus.

J'appelle tout spécialement l'attention de nos industriels sur cet article d'une consommation considérable, d'autant plus que les marchandises anglaises soumises au tarif général des douanes payent, pour les tapis en laine pure ou mélangée, par exemple, 39,85 pesetas aux 100 kil. de plus que les provenances belges (139,55 au lieu de 99,70). Je ferai remarquer, en outre, qu'un genre de tapis très usité en Belgique pourrait parfaitement être introduit ici, je veux parler du tapis dit en poil de chèvre, ayant de trois à quatre mètres de côté.

Une autre espèce de tapis est également assez répandue, c'est le tapis en feutre, que fournit aussi l'Angleterre ; la vente en est assez active, car il remplace pour les petites bourses les « Bruselas », d'un prix plus élevé.

Carpettes ou descentes de lit. — Ces articles sont des mêmes tissus que les « Bruselas » vrais ou d'imitation, et proviennent également de Belfast. Il y en a de plusieurs grandeurs, et leurs dessins sont des animaux ou d'autres sujets, tels que bouquets de fleurs, etc.

La toilette joue un grand rôle dans les mœurs madrilènes; les hommes comme les femmes sont vêtus avec recherche, et une notable partie des ressources du budget de chaque famille est consacrée à cette dépense. Il en résulte que la consommation des tissus de tous genres est très active et pour ainsi dire continuelle.

Draps. — Verviers a eu pendant de longues années la fourniture d'une grande partie de la consommation, mais soit que la période troublée des guerres civiles ait déterminé nos fabriques à limiter leurs ventes, soit que la concurrence anglaise ou indigène ait pris le dessus, les draps de Verviers sont bien moins en usage aujourd'hui que ceux des autres provenances.

La fabrication des draps est l'une de celles qui ont fait le plus de progrès en Espagne ; elle a pris un développement considérable à Alcoy et en Catalogne, où l'on produit tous les gros de la vente, c'est-à-dire les vêtements ordinaires et ceux qui sont destinés au peuple, se confectionne en drap indigène. La France et l'Angleterre principalement fournissent les nouveautés et les draps fins pour les vêtements de choix.

Tissus de laine. — L'article dominant est le mérinos de toutes nuances; mais le mérinos noir, plus que tout autre, est d'un usage général pour robes et costumes, car il n'y a pas une femme espagnole qui ne possède un vêtement noir, seul admis dans beaucoup de circonstances.

La fabrication indigène s'est également emparée de ce tissu; autour de Barcelone sont groupées une infinité de filatures et ateliers de tissage, produisant non seulement les tissus de laine pure, mais aussi les mélanges de laine et coton, laine et soie ou renfermant les trois matières réunies. Quelque avancée qu'elle soit, cette fabrication n'a pu empêcher la vente des mérinos français, reconnus comme étant de qualité supérieure.

Les Allemands fournissent aussi des mérinos, mais la qualité en est tellement médiocre qu'ils ne peuvent porter ombrage aux produits de nos tissages.

Châles. — Le châle est le vêtement des femmes du peuple, en Espagne. Parmi les genres les plus en usage figurent les châles de laine imprimée et les cachemires français; les belles qualités viennent de France; les imitations, d'Allemagne; deux grandeurs sont adoptées. Pour cet article, comme pour la mantille, l'imitation se vend davantage, parce que le prix des châles français est plus élevé.

Observations météorologiques. — *Paris, 26 février* — La pression barométrique est de 758 à Cherbourg ; 763 à Rochefort, Charleville ; 767 à Nice. — Baisse de 2mm à Valentia, Perpignan, 5 à Biarritz, 7 à Brest. — Temps probable : vent des régions sud, ciel beau, quelques pluies. — Température douce.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Nominations ecclésiastiques. — M. Doman, vicaire à Roubaix (Saint-Sépulcre), est nommé curé de Saint-Pol; M. Declercq, vicaire à Morbecque, est transféré à Roubaix (Saint-Sépulcre).

L'affaire de la rue des Longues-Haies. — Antoine Wittoech, qui, dans la soirée du 7 février, a porté un coup de couteau à sa femme en pleine poitrine, rue des Longues-Haies, vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de Lille à 6 mois de prison et 16 francs d'amende pour blessures volontaires.

Accidents. — Que de gamins ont la détestable habitude de se cramponner à l'arrière des voitures en marche et de se laisser traîner ainsi sur un parcours souvent assez long. Cela les amuse énormément; mais cela peut aussi leur coûter cher, témoin la mésaventure arrivée vendredi soir, à un jeune écolier, Louis Malfait. Il suivait de cette façon un lourd camion quand, arrivé rue de France, il l'abandonna et alla se jeter entre les jambes d'un cheval attelé à une voiture de boulanger qui venait en sens inverse et qu'il n'avait pu apercevoir. Louis Malfait fut renversé, mais il ne reçut, heureusement, que quelques contusions sans gravité, au dire de M. le docteur Bernard, qui le fit reconduire chez ses parents, rue de l'Alma. Cet accident lui servira de leçon.

Encore l'attaque nocturne dont ont été victimes, dimanche soir, les frères Cattoire! Nous avons annoncé hier l'arrestation de l'un de ces agresseurs, un certain Claessens; un deuxième, vient d'être appréhendé par la police. C'est un fileur de la rue du Fort, Nicolas Stols, sujet belge. Le troisième, Siméon Walthéry, est également connu; mais il a jugé prudent de mettre la frontière entre lui et les agents.

Vols. — Un marchand de bonbons ambulant, Alphonse Snieck, était entré vendredi soir dans une maison de la rue du Collège pour offrir sa marchandise. Il avait laissé sa petite voiture à la porte; quand il sortit, il s'aperçut qu'un amateur de dragées — sans doute quelque gamin — lui avait enlevé trois gros sacs valant 8 fr. Snieck a porté plainte; mais ledit amateur, qui a dû se donner une indigestion de bonbons, n'aura garde de se faire connaître.

— Nous avons raconté, avant-hier, l'odyssée d'une jeune coquette, Elisa Delvigne. On vient de découvrir que cette fille, dont la probité n'est pas précisément à toute épreuve, a commis dernièrement un autre vol au préjudice d'un habitant de la rue du Fontenoy. De complicité avec une certaine Marie Prouvost, elle a profité de l'état de gaieté de ce dernier pour l'entraîner rue Wibaux, et là, les deux amies l'ont dépouillé de son portemonnaie. Elisa Delvigne était déjà arrêtée ; Marie Prouvost l'a été à son tour, et toutes les deux iront s'asseoir sur les bancs de la correctionnelle.

Fraudeur et douaniers. — Jeudi soir, les douaniers Delattre et Roussel étaient de faction dans le sentier Saint-Joseph, sur le territoire de Wattrelos. Vers neuf heures et demie, ils virent venir un individu qui semblait chargé de marchandise de contrebande. Ils le laissèrent approcher et quand il passa près de la cachette où ils se dissimulaient, ils se rendirent maîtres de lui avant qu'il eut eu le temps de se reconnaître. Cet homme, qui se nomme Joseph Flordof, âgé de 23 ans, était effectivement porteur d'une certaine quantité de café vert.

Pronostics. — Voici, d'après M. Neyret, gendre de Mathieu de la Drôme, le temps qu'il fera en mars :

Période plutôt venteuse que pluvieuse à la pleine lune, qui commencera le 1er et finira le 8, pour la région méridionale de la France et d'Europe. Du 2 au 3 et du 6 au 7, neige dans les contrées septentrionales. Vent fort sur l'Océan, la Manche, le canal Saint-Georges et la mer du Nord du 1er au 3 et du 5 au 7. Abaissement de la température.

Période ayant — en France — le même caractère que la précédente au dernier quartier de la lune, qui commencera le 8 et finira le 16.

Période aussi venteuse que pluvieuse pour la Hollande et la Belgique.

Pluies générales en France et en Europe à la nouvelle lune, qui commencera le 16 et finira le 23. Période d'une gravité exceptionnelle. Pluies plus particulièrement abondantes dans l'Artois et la Picardie.

Mer excessivement houleuse à l'entrée de la Manche et au Pas-de-Calais.

Assez belle période au premier quartier de la lune qui commencera le 23 et finira le 30. Temps frais dans les contrées du littoral de la Manche et de l'Océan, ainsi qu'en Angleterre.

Beau temps le 31.

Hygiène rigoureuse à observer dans les provinces du littoral de la Manche, en Angleterre, en Belgique, en Hollande. Navigation pénible, du 18 au 20, sur l'Océan et la Méditerranée.

Chronique théâtrale. — La troupe lyrique de M. Delestang-Kastner n'ayant pas été admise à la suite de l'essai tenté lundi soir, nous assisterons, le 2 mars, à un nouveau début, celui de la compagnie lyrique de la direction Marjani-Pilo.

Cette troupe viendra donner le grand-opéra de Donizetti, la *Favorite* : le spectacle commencera par la *Rose de Saint-Flour*, opéra-comique en un acte. On nous dit beaucoup de bien de cette compagnie lyrique, dont quelques artistes ont déjà paru sur notre scène et y ont obtenu un succès justifié.

Mlle Franchina a été très applaudie dans une représentation de *Galathée* ainsi que dans l'air du *Rossignol*. Mme Geoffroy est la dugazon connue l'an dernier sous le nom de Mlle Vienne. Le ténor, M. Leclercq, a enlevé les faveurs du public roubaisien lorsqu'il est venu se faire entendre dans un concert. M. Geoffroy, première basse, a été également apprécié.

Aurons-nous cette fois une bonne interprétation de l'œuvre de Donizetti ?

A propos de M. Leclercq, nous apprenons qu'il vient de signer un brillant engagement pour l'année 1885-86, au Grand-Théâtre de Reims qui est, comme on le sait, l'une des meilleures scènes de province.

— Les représentations de *Denise*, sous la direction de M. Emile Marck, ont commencé cette semaine en province par Honfleur, Cherbourg et Caen. La pièce de M. Alexandre Dumas sera jouée lundi au Havre, puis à Elbeuf, Dieppe, Evreux; ensuite, dans les villes du Nord. Le tour de Roubaix est fixé au 15 mars. M. Emile Marck, au retour de cette tournée artistique, reprendra à l'Odéon ses fonctions d'administrateur de la scène.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 19 février 1864. — Funérailles de M. l'abbé Salembier. Une foule nombreuse rend les derniers devoirs au prêtre respectable qu'entourait une grande vénération.

M. l'abbé Salembier était né à Roubaix en 1793. Il avait été professeur de théologie au grand séminaire de Cambrai, puis successivement curé d'Herlies et de Cysoing et en dernier lieu curé de Vieux-Ronceq. Partout, il avait su se faire aimer par sa douceur et sa charité, et c'est bien véritablement de lui que l'on peut dire qu'il était le père des pauvres. (*Journal de Roubaix* du 19 février 1864.)

20 février 1601. — Par acte passé devant auditeurs et sous le scel du souverain baillage de Lille, les administrateurs de la table des pauvres de Roubaix ce rendent acquéreurs d'une lettre de rente héritière annuelle de 31 patars 3 deniers. (Archives de Roubaix G. G. 228 n° 5.)

20 février 1685. — Achat par l'Hôpital Ste-Elisabeth de Roubaix, moyennant 700 livres parisis, de 500 de terre à labour, gisant à Hem et tenus de la seigneurie de Saint-Pierre de Lille, aboutissant du midi à la carrière conduisant du château de Beaumont à l'église d'Hem, d'Ecosse à l'héritage des Pères Jésuites de Lille, de bise à l'héritage du Saint-Sépulcre de Roubaix. (Archives de Roubaix G. G. 237 f° 28.)

Une convention passée, trois ans plus tard, avec le chapitre de St-Pierre de Lille, pour les droits seigneuriaux, dûs par cette pièce de terre, établit que les sœurs de l'Hôpital Sainte-Elisabeth étaient alors au nombre de 22, ayant pour prieure Agnès Desurment.

21 février 1592. — Josse de Bacquère, Jean Lefebvre et Jean Carrette déclarent avoir vendu à maître Jacques Wéri, chapelain de St-Jean et à Guilbert Dupont, receveur de l'Hôpital de Roubaix, pour l'Hôpital Sainte-Elisabeth, au prix principal de 108 livres 10 sous, 1005 verges de franc-alleu en trois pièces, gisant à la Malsence, à Luingne, tenant aux terres du Saint-Sépulcre de Roubaix, aux terres dudit Hôpital et à celles des pauvres d'Herseaux. (Archives de Roubaix G. G. 287 f° 6.)

Jeu de Boule. — Brasserie du « Globe », Grande-Rue. — Grand Jeu de boule à la platine. — M. Decondé a l'honneur d'informer les amateurs, que les dimanches 1er et 8 mars 1885, il donnera en son local, Grande-Rue, en face de la rue du Collège, un Jeu de boule à la platine, conformément aux dispositions suivantes : 1.000 fr. de prix en espèces. 1er prix, 200 fr. — 2e, 150. — 3e, 110. — 4e, 100. — 5e, 80. — 6e, 65. — 7e, 50. — 8e, 45. — 9e, 40. — 10e, 35. — 11e, 30. — 12e, 25. — 13e, 20. — 14e, 20. — 15e, 15. — 16e, 10. — 17e, 5. — Le jeu sera mis à la disposition des amateurs, à partir du mardi 24 au samedi 28 février.

Si j'avais su cela plus tôt ! — Souvent l'indifférence, l'hésitation ou l'espoir de guérir sans traitement nous ont empêché de tenter un petit effort, qui nous aurait épargné peut être de cruelles souffrances; comme preuve qu'il y a toujours chance de guérison, même dans les maladies les plus invétérées, nous citerons une cure remarquable obtenue toujours par le même remède : M. Fortin, propriétaire à Becdal (Eure), écrivait le 14 novembre : « Depuis dix ans, ma femme avait l'estomac serré comme dans un étau, elle ne pouvait ni manger ni travailler; quand il y avait changement de temps, elle avait une oppression qui l'empêchait même de dormir, l'estomac se gonflait, mais depuis cet heureux jour où vous m'avez envoyé vos bienfaisantes Pilules Suisses, elle mange et elle dort parfaitement, elle n'a plus ces serrements qui la rongeaient. Que nous sommes heureux de ce changement ! Elle n'est plus la même personne, rien ne lui fait mal, elle marche et travaille maintenant. Je prie M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, de m'envoyer encore une boîte à 1 fr. 50, il faut avoir toujours un si bon remède chez soi. J'ajoute qu'elle a commencé le 11 octobre, vingt six jours ont suffi pour sa guérison. » 10354

TOURCOING

Concert du Blanc-Seau. — Dimanche soir, à six heures et demie, dans la grande salle de l'école des garçons, la *Fanfare du Blanc-Seau* offrira un concert à ses membres honoraires, avec le concours de la *Cœcilia Roubaisienne* et de plusieurs artistes. Voici le programme :

Caron se trouvait aux Halles, vendredi après-midi, quand l'idée lui vint de chercher querelle à Desmaretz, qui prit une boîte en bois et la lança à la figure de Caron. Ce dernier fut blessé aux lèvres. Une lutte s'engagea et il fallut qu'un agent menât au poste les deux adversaires pour les calmer.

Première Partie. — 1. A. Marche des Volontaires, par la Fanfare du Blanc-Seau (O. Métra) ; B. Crinoline, fantaisie pour piston par Petit (Selenick). — 2. L'Ombre, romance, par T. Callens (Flotow). — 3. Monologue, par J. Desmytère. — 4. Voici l'aurore, chœur, par la Cœcilia Roubaisienne (Saintis). — 5. Ça m'agace, J. Delporte. — 6. Introduction et Polonaise, par E. Honoré (Guyssepp). — 7. Air pour baryton, par C. Milliez — 8. Scène comique, par l'auteur, H. Loridan.

Deuxième partie. — 1. Les Navigateurs, chœur, par la Cœcilia roubaisienne (Ed. Boulanger). — 2. Romance pour baryton, par Duprez. — 3. Monologue, par Desmytère. — 4. A la Reine des vagues, ouverture, par la fanfare du Blanc-Seau ; B. Clairette, polka pour piston, par Petit (Cloé mir). — 5. La Manola, romance, par T. Callens (Bourgeois) — 6. Carnaval de Venise, par J. Burma (Desmermann). — 7. Romance, par C. Milliez. 8. Les deux chanteurs sans place, duo comique, par Delporte et Loridan.

Le piano sera tenu par M. Carlos Desurmont.

LILLE

Les grandes manœuvres. — Les manœuvres les plus intéressantes que nous aurons cette année seront celles des 1er et 2e corps, opposés l'un à l'autre. Le général Billot, commandant le 1er corps d'armée, exercera le commandement en chef. Il sera remplacé dans le commandement direct des troupes du 1er corps par le général Bardin, qui est à Arras à la tête de la 2e division d'infanterie.

Le ministre de la guerre assistera à ces manœuvres, ainsi que toutes les missions des officiers étrangers. Le théâtre des opérations choisi est le triangle formé par Cambrai, Péronne et Saint-Quentin. Le thème principal de la manœuvre aboutira à une opération rappelant la bataille du 19 janvier 1871. L'ennemi figuré représentera une armée d'invasion entrée en France par la trouée d'Hirson. Nos troupes, d'abord refoulées, prendront ensuite l'offensive pour repousser l'envahisseur sur la frontière belge.

Le thème de la manœuvre, le terrain où elle se passera, l'importance des troupes qui y prendront part, en feront l'enseignement militaire le plus instructif de l'année.

Ennemi de son sexe. — On entend des hommes dire volontiers : « J'aurai voulu être femme, » M. L..., âgé de 51 ans, ancien professeur de mathématiques à Douai (à moins qu'il ne s'agisse d'un individu quelconque ayant usurpé ce nom et cette qualité), semble apporter beaucoup de conviction dans l'horreur que lui inspire son sexe.

Il y a quelque temps, il résolut d'adopter des vêtements féminins ; mais les porter à Douai où il est trop connu, c'était dangereux.

Il dut penser à une autre ville pour protester plus librement contre l'erreur de la nature qui l'affige, et ce fut Lille qu'il a choisi.

Il prit un abonnement au chemin de fer et vint très fréquemment à Lille. A chaque voyage, aussitôt arrivé, il descendait dans la chambre qu'il avait louée place des Buisses, il n'avait rien de plus empressé que de s'habiller en femme et de s'aller promener ainsi accoutré par nos rues et nos boulevards.

Hier, il se présenta chez M. Fournier, négociant, rue Esquermoise, où il se fit essayer plusieurs corsages et manteaux de femme. Mais la demoiselle de magasin, ayant reconnu un homme sous les formes qu'elle palpait, recula et se mit à pousser les hauts cris.

On envoya chercher un agent de police, et M. L... fut conduit au poste.

Forcé de s'expliquer, il avoua avoir eu beaucoup de malheurs dans sa vie, qui lui avaient affaibli la raison.

— Si, dit-il, j'ai pris ce costume contraire à mon sexe, c'est que j'ai une nièce qui a la même taille que moi ; je lui achète alors ses vêtements et je m'habille moi-même en femme pour faciliter ses achats.

Une perquisition faite dans la chambre de la rue des Buisses a amené la découverte d'un habillement d'homme et de plusieurs habillements de femme.

Quel est ce cas étrange ? A-t-on affaire à un fou ou à un simple maniaque ?

Nécrologie. — On annonce la mort à Beauvais de M. le docteur Jules Anselin. M. Anselin a été élève à l'école militaire de Lille, sous-aide-major à l'hôpital de St-Omer, puis médecin-major à Lille. M. le docteur Anselin était chevalier de la Légion-d'Honneur.

PETITE CORRESPONDANCE

M. D..., à Tourcoing. — Pourquoi ne pas nous donner votre nom ? Il nous est impossible de vous donner satisfaction si vous ne vous faites pas connaître.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 16 janvier 1885.

Présidence de M. Julien Lagache, maire.

(Compte-rendu analytique du *Journal de Roubaix*)

(Suite. — Voir le numéro du 21 février.)

Institution Notre-Dame-des-Victoires; renouvellement du bail

M. Louis Cordonnier, au nom de la commission spéciale, donne lecture du long et remarquable rapport que nous avons publié en entier.

M. le Maire. — La convention ne doit être votée qu'à titre provisoire, car elle doit être soumise à l'avis du conseil académique; nous pourrons la voter ensuite à titre définitif.

M. le Maire lit les projets de bail et de convention article par article, et les met aux voix au fur et à mesure.

Au cours de la lecture du projet de bail, M. Fauvarque demande si les étrangers peuvent obtenir des bourses ou des demi-bourses à l'institution Notre-Dame-des-Victoires.

M. Alex. Faidherbe, adjoint. — La question a déjà été examinée, et si une solution n'a pas encore été présentée au conseil, c'est que rien ne pressait. La commission sera réunie et aura à élaborer un règlement qui sera loi pour l'avenir.

M. le docteur Derville. — On a admis à participer aux bourses les familles de nationalité étrangère habitant Roubaix depuis dix ans au moins.

M. Louis Cordonnier. — Naturellement, on accorde toujours la préférence aux Français.

M. le Maire. — D'ailleurs, Messieurs, cette question fera l'objet d'un règlement spécial. Je mets aux voix l'ensemble du projet de bail.

Le bail est voté.

M. le Maire lit le projet de convention jusqu'à ces mots : « et de 15 fr. pour les externes surveillés, et de 10 fr. pour les externes libres des classes supérieures. »

M. Alfred Reboux. — Si nous sommes obligés d'augmenter le prix de l'externe pour les classes supérieures, c'est que la loi nous interdit de donner une subvention supérieure au dixième des dépenses justifiées.

M. Louis Cordonnier. — Sans cette augmentation, le collège serait dans l'impossibilité absolue de donner l'enseignement spécial que nous demandons.

Le conseil adopte les articles qui précèdent.

M. le Maire continue : « Il y aura, à l'institution Notre-Dame-des-Victoires, vingt bourses et vingt demi-bourses pour l'enseignement classique ou secondaire spécial, aux choix des familles.

M. A. Faidherbe, adjoint. — On a ajouté ces mots : « au choix des familles », afin de laisser l'élève libre d'embrasser le genre d'enseignement où le poussent ses préférences.

M. Arsène Senneville. — J'aurai une question à poser au sujet des bourses.

L'enfant qui obtient une bourse a-t-il droit à des fournitures complètes ?

M. Faidherbe, adjoint. — Ceci est une autre question.

M. Arsène Senneville. — Je demande cela, messieurs, parce que souvent les familles qui obtiennent des bourses pour leurs enfants sont tout étonnées de voir qu'il leur faut cependant payer quelquefois 15 ou 20 francs de fournitures classiques par mois. C'est dur pour les parents peu fortunés, et certains élèves sont obligés de quitter, pour ce motif, le Collège et de renoncer aux bienfaits de l'instruction qu'ils y recevaient.

Vous avez pu le constater comme moi, beaucoup de personnes croient avoir fait fortune en obtenant une bourse au collège, et l'avenir ne tarde pas à leur démontrer que cette faveur ne les exempte pas de certaines charges assez lourdes pour ceux dont les moyens sont restreints.

M. A. Faidherbe, adjoint. — Je suis d'accord sur ce point avec M. Senneville. Pour beaucoup de familles, la gratuité des fournitures est devenue nécessaire.

M. Alfred Reboux. — La commission pourra être appelée à se prononcer sur ce point en même temps qu'elle se prononcera sur les conditions générales d'admission.

M. le Maire continue jusqu'à ces mots : « La liste des candidats admissibles sera soumise, avec les pièces à l'appui, à l'approbation du maire. »

M. le docteur Carrette. — Cette dernière phrase : « La liste des candidats admissibles, etc. » n'est-ce pas déroger à la règle générale ?

M. Louis Cordonnier. — Le conseil de perfectionnement présente simplement les élèves qui lui paraissent dignes d'entrer comme boursiers. Son rôle se borne à désigner les élèves qu'il croit suffisamment intelligents ou méritants. La ville reste toujours maîtresse de son budget.

M. le docteur Carrette. — D'ordinaire, pour obtenir une bourse, il faut la sanction du conseil municipal.

M. Louis Cordonnier. — Jusqu'ici, l'exercice de ce droit a toujours été réservé exclusivement au maire, et la sanction du conseil municipal n'a jamais été demandée que pour voter les fonds ; mais, ici, les fonds sont votés d'avance.

M. Alfred Reboux. — Le conseil municipal aura, dans ce cas, un droit très appréciable, puisqu'il pourra demander compte au maire de la répartition des fonds votés.

M. Sandevoir. — Il n'y aura pas de contrôle !

M. A. Faidherbe, adjoint. — A Saint-Quentin, le proviseur du lycée fournit chaque trimestre à l'administration un rapport sur les boursiers de la ville : ce rapport est lu au conseil municipal qui apprécie si les boursiers sont vraiment dignes de la faveur qu'on leur accorde.

M. Buisine. — M. le Maire vient de nous lire ces mots : « La liste des candidats admissibles. » S'agit-il de ceux qui, après examen, ont été reconnus admissibles, c'est-à-dire capables de suivre les cours du Collège ? Oui, sans doute, car M. le Maire ne voudrait pas user du droit un peu large, je dirais même exagéré, de choisir des candidats en dehors de ceux qui auraient subi l'examen !

M. le docteur Derville. — On pourrait remplacer le mot : « Approbation du maire » par : « Approbation du conseil municipal. »

M. Louis Cordonnier. — Je m'en rapporte volontiers à l'administration.

M. Vinchon, adjoint. — Il est certain que nous n'abuserions pas de la faculté qui nous serait accordée.

M. le docteur Derville. — Nous n'en doutons pas ; mais d'autres administrations pourraient ne pas se montrer aussi dignes de la confiance du conseil.

M. le docteur Carrette réitère son observation et insiste pour que l'on fasse une part plus large à l'action du conseil.

M. Alexandre Faidherbe, adjoint. — Si on ajoutait : Après avis du conseil municipal ?

M. Alfred Reboux. — Tout change, Messieurs, et il pourrait venir un jour où l'intervention du conseil municipal ne serait pas inutile.

M. Louis Cordonnier. — Il y a aussi une question de discrétion : d'ailleurs, la raison la plus importante est l'article de loi qui confère au maire ces pouvoirs dont je vous parlais à l'instant et que l'on nomme le droit administratif.

M. le docteur Carrette. — M. le rapporteur, vous n'en êtes pas bien sûr : ce que je crains le plus, là-dedans, c'est qu'il ne vienne à s'y glisser des abus; ce que je redoute surtout, c'est le favoritisme : c'est là, si j'ose parler ainsi, mon argument *ad hommem* !

M. Louis Cordonnier. — On peut réserver ce point-là.

M. le Maire. — En effet, c'est une question à éclaircir.

M. Alfred Reboux. — Nous pourrions rédiger l'article ainsi : « La liste des candidats admissibles sera soumise, avec les pièces à l'appui, *à l'approbation du maire après avis du conseil municipal.* »

Le conseil adopte cet amendement, et l'article, mis aux voix, est voté avec l'addition proposée par M. Alfred Reboux.

(*A suivre.*)

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du samedi 28 février.

Présidence de M. Parenty

Edouard Lemaire fait le commerce de charbon avec son père. Le 20 janvier, la police, toujours soupçonneuse, vérifiait le poids des sacs qui étaient dans leur voiture et trouvait que tous les sacs ne pesaient que 44 kilos, le manquant avait servi à faire deux sacs. Edouard Lemaire avoue que c'est lui qui a rempli les sacs. Il est condamné à 8 jours de prison, 16 francs d'amende et à l'insertion du jugement dans les journaux l'*Echo du Nord* et le *Nouvelliste*.

***

P. Fecamp est commissionnaire en liqueurs, à Rouen; sa femme tenait en son nom un petit débit dans cette ville, rue du Vieux-Palais. Le 3 janvier, rentrant chez lui, il trouvait la maison abandonnée. La femme avait quitté le domicile conjugal, emportant une somme de 200 fr., ses vêtements et ses bijoux. Le mari déposait une plainte et Adrienne Lefebvre, femme Fécamp était surprise à Lille dans une chambre, rue de Fives, avec Paul Moulin, son ancien domestique. Elle est accusée d'adultère et de vol ; Moulin est accusé de complicité.

Me Carpentier présente la défense de Moulin et prend des conclusions tendant au renvoi de Moulin du chef de vol.

Le tribunal acquitte Moulin du chef de complicité de vol. Il condamne les deux prévenus, pour adultère, Adrienne Lefebvre, à deux mois de prison, Paul Moulin, à trois mois de prison et à 100 fr. d'amende.

***

Léon Pierre, de Wasquehal, est inculpé dans une affaire de mœurs

Le président prononce le huis-clos.

Après l'audition des témoins, Me Boital plaide l'incompétence du tribunal.

M. le substitut réplique. Le tribunal renvoie l'affaire à samedi prochain.

***

Le tribunal prononce les condamnations suivantes : 4 mois de prison et 25 francs d'amende à Achille Leignel, de Lille, pour abus de confiance ; 3 mois de prison à Pierre Wandewinckele, de Wasquehal, pour vol : 1 mois de prison et 50 francs d'amende à Jules Bocquet; 15 jours de prison et 50 francs d'amende à Beulet, tous de Marquillies, pour délit de chasse.

[illegible] D..., marchand de déchets, nous demande [illegible] que nous nous empressons de lui accorder. [illegible] dit, dans le compte rendu de l'affaire Rastenaire, par erreur, paraît-il, qu'il avait reçu des ballots de laine sans facture et payés comptant.

M. D... nous écrit que cette marchandise a été achetée de bonne foi et à sa juste valeur, qu'il a reçu les ballots et une facture, mais qu'il ne les a pas payés.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du vendredi 27 février 1885

Présidence de M. le conseiller Lefebvre du Prey — Ministère public : M. Blondel, substitut du procureur général.

Tentative de meurtre à Fresnes

Après la lecture de l'acte d'accusation, il est procédé à l'appel des témoins. Ils sont au nombre de 28, dont 24 à charge et 4 à décharge.

Charles Cambien, charcutier à Fresnes, âgé de 24 ans, est la victime. C'est un grand garçon, presque imberbe, blond, vêtu d'une redingote noire et d'un pantalon bleu.

Il dépose ainsi : Je revenais de voyage, lorsqu'on m'a appris que j'étais injurié par le *Blagueur*. Je suis allé lire le journal dans un estaminet. L'article m'imputait d'avoir fait de ma maison un lieu de débauche. Aussi, suis-je allé trouver Descamps. Il m'a porté un coup de balai à la figure. Je l'ai vu ensuite mettre la main à la poche et j'ai fui. Il m'a poursuivi en tirant trois coups de revolver. Le troisième coup a été tiré au moment où il disait : « Cette fois, tu ne m'échapperas pas. » Mon cabaret a, comme enseigne, *A l'Habitude*.

M. le substitut du procureur-général donne alors lecture de l'article qui a été cause de la scène : cet article est ainsi conçu :

« Fresnes. — L'*habitude* est une seconde nature, dit-on, et c'est pour cette raison que, non contents de la latitude nouvellement accordée par notre administration communale, les ivrognes, bambocheurs, libertins, coureurs de nuit et déclassés de tous genres, ne savent se départir de l'*habitude* et continuent leur vie scandaleuse et bruyante jusqu'à la fin de la nuit.

» Heureux, ceux qui ne sont pas voisins de l'*Habitude*, car ils sont certains de ne pas être incommodés tôt ou tard par ce voisinage importun et dangereux.

» A bon entendeur, demi-mot suffit. »

M. le président des assises interroge, dès lors, l'accusé. Ce dernier est entièrement vêtu de drap noir.

D. — De qui émane cet article ?

R. — Ce n'est pas de moi. Je suis étranger à la rédaction du *Blagueur*.

D. — Vous n'êtes pas étranger au colportage de ce journal.

R. — Je vends simplement des journaux.

D. — M. Cambien est arrivé. L'avez-vous alors injurié ?

R. — C'est lui qui, sans me demander la moindre explication, m'a aussitôt insulté. J'ai pris un balai pour me garer de lui, car il était comme un furieux. Il s'est précipité sur ce balai, me l'a arraché des mains et a voulu m'en frapper. J'ai évité le coup.

D. — Vous avez poursuivi M. Cambien.

R. — Je criais : « Arrêtez-le, arrêtez-le ! »

D. — Pourquoi préférez-vous ces cris ? Pourquoi avez-vous tiré sur lui ?

R. — Je n'ai pas tiré sur lui. Je voulais seulement attirer du monde pour le faire arrêter.

D. — Qu'avait-il donc fait pour qu'on l'arrêtât ?

R. — Il m'avait injurié et menacé.

D. — Vous avez dit qu'il vous avait volé.

R. — Non. Je ne l'ai pas dit.

D. — A d'autres, vous avez déclaré qu'il vous avait tout brisé, et des personnes ont même fait cette réflexion : « Un voleur a cassé la vitrine de M. Descamps. Fermons vite nos boutiques. »

R. — J'ai tiré en l'air.

D. — Comment expliquez-vous alors que la flamme de l'arme, aperçue dans la nuit, était horizontale ? Comment expliquez vous l'éraflure qu'on a constatée sur une muraille ?

R. — Cette éraflure ne provient pas d'une balle de mon revolver.

Il est ensuite procédé à la continuation des déposition des témoins.

Cette audition terminée, l'audience est suspendue à deux heures et demie.

Elle est reprise à 3 heures.

M. Blondel, substitut du procureur général, prend alors la parole. Il insiste tout particulièrement sur la direction de la flamme des coups de revolver. Il reproche, en terminant, au journal *le Blagueur*, d'avoir été un journal à scandales.

Me Escoffier prononce ensuite la plaidoirie suivante :

« M. Descamps père a, à Fresnes, des ennemis politiques. Il imprime le *Courrier de l'Escaut*, qui s'intitule républicain indépendant. Il a les sympathies du pays. Mais une coterie, qui a aussi son journal, l'*Eclaireur*, l'envoie, pourtant, à tous les diables. Elle s'en prend même à son fils.

Un jour, les vitres de la façade de ce dernier furent brisées ; les boiseries de la devanture de sa boutique furent salies. Or, les auteurs de cet acte, dont Descamps fils s'est plaint au commissaire de police de Condé, devaient sortir de chez Cambien, lorsqu'ils le commirent.

C'est alors qu'un journal publia un article pour prévenir ce dernier de ne plus recevoir des gens empêchant de dormir le voisinage et brisant les vitrines, au sortir de chez lui.

Cambien se présenta chez Descamps fils, non pour lui demander des explications, mais pour le provoquer, l'injurier, l'insulter, le frapper avec le balai, casser ses carreaux. Descamps lui intima, avec son revolver, l'ordre de quitter son magasin et voulut attirer l'attention en tirant, pour avoir des témoins de la conduite de Cambien, en vue de la plainte qu'il déposa effectivement, dès le lendemain. Il voulait tellement se contenter de poursuivre un insulteur, quelqu'un qui l'avait frappé, qu'il criait : « Arrêtez-le ! Arrêtez-le ! »

Du reste, c'est lui qui a tiré en l'air. Célina M